

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1091/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-1091/SG/CD du 7 août 1971)

n° 71-1091/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
7 août 1971

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1971

Date du numéro
25 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 204/7° L du 27 juillet 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant l'aval du Territoire à un emprunt de 13.000.000 de francs français de la Société Immobilière de D'ibouti auprès de la Caisse centrale de coopération économique.